



**CITY OF / VILLE DE
BATHURST**

POLICY

TITLE: NAMING OF CITY PARKS

Policy No. **2007-01**
AUTHORITY:City Council
EFFECTIVE DATE:April 23, 2007
Amended
Supersedes:
APPROVAL:City Council

Intent:

To establish guidelines for the naming of Parks throughout the City of Bathurst.

Objectives

- a) To provide names for Parks located in the City of Bathurst.
- b) To encourage dedications of lands or donations
- c) To receive public input on the naming of local park areas

Provisions

The community may be invited to submit names for consideration in keeping with the provisions of this policy.

Consideration will be given to the following criteria in naming Parks in the City of Bathurst:

POLITIQUE

**TITRE: CHOISIR UN NOM POUR LES PARCS DE
BATHURST**

Politique no. **2007-01**
AUTORISATION:Conseil de Ville
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le **23 avril 2007**
Modifié.....
Remplace :.....
APPROBATION :..... Conseil de Ville

Intention :

Élaborer des directives pour le choix du nom des parcs dans la Ville de Bathurst.

Objectifs

- a) Choisir des noms pour les parcs situés dans les limites de la Ville de Bathurst.
- d) Encourager les réserves ou dons de terrain.
- c) Encourager la participation du public dans le choix du nom des parcs.

Dispositions

La communauté serait invitée à soumettre des noms dans le respect des dispositions de cette politique.

On tiendra compte des critères suivants dans le choix du nom des parcs de la Ville de Bathurst :

- | | |
|---|--|
| <p>1. No Park should have the same or similar name as another Park.</p> | <p>1. Aucun parc n'aura le même nom ou un nom similaire à un autre parc.</p> |
| <p>2. The name of the Park must be bilingual in nature.</p> | <p>2. Le nom d'un parc doit être bilingue.</p> |
| <p>3. The name may relate to events of historic significance.</p> | <p>3. Le nom peut être relié à des événements historiques.</p> |
| <p>4. The name may relate to persons of historic significance or who are local, provincial, or national heroes.</p> | <p>4. Le nom peut être relié à des figures historiques ou à un héros local, provincial ou national.</p> |
| <p>5. The name of person(s)/family who have contributed a significant long-term service to the community of the City of Bathurst.</p> | <p>5. Le nom peut être relié à une (des) personne(s) ou famille(s) qui ont, pendant plusieurs années, apporté une contribution significative à la communauté de la Ville de Bathurst.</p> |
| <p>6. The name of a corporate body making a significant financial contribution and/or maintenance of the Park over a number of years.</p> | <p>6. Le nom peut être relié à une personne morale qui participe depuis plusieurs années, soit par des contributions financières substantielles ou en se chargeant de l'entretien du parc.</p> |
| <p>7. The name of ecological resources important to the area.</p> | <p>7. Le nom peut être relié à des ressources écologiques importantes du milieu.</p> |
| <p>8. Parks shall not be named after a local elected official until that official is retired from Office.</p> | <p>8. On ne pourra pas nommer le parc du nom d'un(e) représentant(e) élu(e) local(e) avant que celui-ci (celle-ci) n'ait quitté la fonction publique.</p> |
| <p>9. If an individual is deceased, a period of one (1) year must elapse prior to accepting nominations in their name.</p> | <p>9. Si le nom choisi est relié à une personne décédée, la candidature de ce nom ne pourra être retenue avant une année suivant la date du décès.</p> |
| <p>10. The name relating to a local cultural significance.</p> | <p>10. Le nom peut avoir une signification culturelle pour les gens de la municipalité.</p> |
| <p>11. The name, in honor, of persons who have donated land for park use.</p> | <p>11. Le nom peut être relié à une personne qui a fait don d'un terrain pour la création d'un parc.</p> |
| <p>12. Names relating to the subdivisions or streets adjacent to the park space.</p> | <p>12. Le nom peut être relié à un lotissement ou à une rue adjacent(e) au parc.</p> |
| <p>13. Contributions made in memoriam where the name is a condition of the agreement.</p> | <p>13. Le nom peut être relié à une personne qui a fait un don « In Memoriam », lorsque le don est conditionnel à l'utilisation du nom.</p> |

Nomination Form

A completed application form with the proposed name and justification as per the policies contained herein is to be submitted to the office of the Mayor. Written approval of next of kin is also required for memorials.

Following a review of applications, City Council shall determine the name for any City park.

The provisions contained herein shall not prevent the naming of donated items such as benches, trees, fountains, etc., nor the additional naming of internal park spaces and sections in keeping with the provisions of this policy.

Should no nominations be forthcoming the City will adhere to the policy in developing its own name for a park space.

Renaming

Names are intended to be permanent in nature. Requests for name changes will be strongly resisted.

Signage for Parks

All signage for Parks shall be bilingual

All signage for Parks will be consistent in size and appearance.

All signs erected with the name of the Park will be subject to the approval of City Council.

Formulaire de mise en candidature

La candidature sera soumise au bureau du maire en remplissant le formulaire de mise en candidature et en justifiant son choix selon les règlements de la présente politique. S'il s'agit d'un geste posé à la mémoire de quelqu'un, l'approbation écrite du plus proche parent est requise.

Suite à l'étude des candidatures, le Conseil de Ville arrêtera son choix sur un nom pour chaque parc à l'intérieur des limites de la ville.

Les règlements de la présente politique n'empêchent pas de donner des noms à des éléments tels les bancs, arbres, fontaines, etc., ou à des espaces spécifiques à l'intérieur d'un parc, sous réserve du respect des règlements de la présente politique.

Dans le cas où aucune mise en candidature n'est soumise, la Ville se réserve le droit de choisir un nom de parc selon les règlements de la présente politique.

Changement de nom

En général, on considère que le nom est attribué de façon permanente. Il y aura une forte opposition à toute demande de changement de nom.

Signalisation dans les parcs

La signalisation dans les parcs devra être bilingue

La signalisation dans les parcs respectera un standard de dimensions et d'esthétique.

La signalisation affichant le nom d'un parc devra être approuvée par le Conseil de Ville.